

L'AMÉNAGEMENT DU RÉGIME MATRIMONIAL

Avant d'aménager son régime matrimonial, il convient de le choisir, du plus séparatiste (séparation de biens) au plus communautaire (communauté universelle). À défaut, le régime légal s'imposera. Ce choix peut à tout moment être modifié voire entièrement changé, toujours par-devant notaire⁽¹⁾. En effet, de nouvelles envies ou préoccupations germent au gré de la vie du mariage : un changement d'activité professionnelle, une volonté de mieux partager l'enrichissement, une inquiétude quant à la protection du survivant... Dans de tels cas, aménager son régime matrimonial présente de réels intérêts.

DES AMÉNAGEMENTS PARTICULIÈREMENT UTILES POUR LE CHEF D'ENTREPRISE, MAIS AUSSI POUR SON CONJOINT !

Le régime de la séparation de biens est souvent choisi pour protéger le conjoint des dettes professionnelles



monial en y indiquant que ladite entreprise sera considérée comme un bien propre. L'enrichissement sera bien partagé⁽²⁾ mais la plus-value acquise par l'entreprise restera propre.

PROTÉGER LE CONJOINT SURVIVANT...

Là aussi les avantages matrimoniaux sont précieux, notamment car ils ne sont pas considérés comme des donations et ne sont donc pas réductibles pour atteinte à la réserve (ils pourraient l'être seulement en cas d'enfant non commun si l'action dite en retranchement était exercée). La clause de préciput est une clause qui offre la faculté au survivant, au moment du partage, de prélever un bien (souvent la résidence des époux) parmi les biens communs. Il est dès lors soustrait à l'aléa du partage sans devoir aucune contrepartie à la communauté. Si les époux ne souhaitent pas amoindrir la succession, ils peuvent plutôt prévoir un prélèvement moyennant indemnité. Ces clauses sont souples : elles peuvent porter sur un bien ou une catégorie de biens, être prévues sur l'usufruit de ces biens, ou encore bénéficier à un seul des époux. Enfin, la règle de répartition par moitié de la communauté peut être remplacée par une attribution intégrale, en pleine propriété ou en usufruit (ce qui limiterait l'assiette des droits de partage...).



TOUT EN ANTICIPANT LE DIVORCE

Lorsqu'un avantage matrimonial prend effet à la dissolution du mariage, le divorce entraîne automatiquement sa révocation. La clause de reprise des apports en cas de divorce permettra donc aux époux prudents de tout de même apporter un bien propre à communauté. Attention au régime de la participation aux acquêts : fréquemment aménagé par une clause d'exclusion des biens professionnels, il permettrait de ne pas prendre en compte lesdits biens dans l'évaluation de la créance de participation. Toutefois, la jurisprudence a condamné cette pratique⁽³⁾ : elle qualifie désormais cette clause d'avantage matrimonial, de sorte qu'elle est révoquée automatiquement par le divorce. En maintenant les effets de cette clause uniquement en cas de décès, les juges l'ont vidée de son intérêt. Ces aménagements offrent donc des solutions aux préoccupations concrètes des époux, dans un cadre souple. Rédigés avec précaution, ils permettent de créer un contrat matrimonial sur-mesure.

1 Sur les modalités pour aménager ou changer son régime matrimonial, voir l'article 1397 du Code civil

2 Les revenus issus de biens propres appartiennent à la communauté

3 Arrêt n°18-26.337 rendu par la Cour de cassation le 18 décembre 2019, qu'elle a confirmé le 31 mars 2021 (arrêt n° 19-25.903)

CE NUMÉRO DE PRIORITÉ INFORMATION VOUS EST OFFERT PAR :

MGA

SARL au capital de 125770 euros- siret 48461291600045 RCS de Clermont-Ferrand
code APE 6619B-Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07005581 (www.orias.fr) en qualité d'Intermédiaire en Assurances,
Conseiller en Investissements Financiers, Adhérent de l'ANACOFI-CIF N°E001882, association agréée
par l'Autorité des Marchés Financiers.
RC Professionnelle et Garanties Financières: Assureur et garant: AIG Europe Limited contrat N°2.401.395/RD00026600L
OC100000014 siège social Tour CB21-16 place de l'Iris 92400 Courbevoie.

Priorité information 09/2021
ISSN 2678-6516

Directrice de la publication :
Anne-France Gauthier

Responsables de la rédaction :
Nicolas Delvert, Sarah Poirier,
Léa Merdy, Mathilde Dutilly,
Margaux V. R. Deri

Crédits photos :
Adobe Stock

Maquette : Disain.fr

Vie Plus : filière de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers
Tour Ariane - La Défense 9 - 5, place de la Pyramide - 92088
Paris la Défense Cedex.

Suravenir: Siège social: 232, rue Général Paulet - BP 103
29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de
surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 euros.
Société mixte régie par le Code des assurances / Siren
330033127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité
de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest
75436 Paris Cedex 9).

Document commercial dépourvu
de valeur contractuelle.

Imprimé sur papier Print Speed certifié FSC® et respectant les règles de l'Écolabel européen.

Priorité Information

N° 10 SEPTEMBRE 2021



PATRIMOINE :

L'AMÉNAGEMENT DU RÉGIME MATRIMONIAL



La crise sanitaire et économique continue d’animer et de guider les économies : entre la circulation des touristes, la vaccination, la circulation des variants, les mesures prises par les Etats et les politiques de soutien des banques : rien n’est encore joué. On note tout de même un premier trimestre 2021 encourageant, pas de doute, il va falloir continuer de s’adapter pour trouver un équilibre en cette rentrée.

UNE RÉOUVERTURE DES ÉCONOMIES FRACASSANTE

Le premier semestre 2021 s’est clôturé sur un bilan positif sur plusieurs aspects. 17,2 %, c’est l’indice de ces premiers mois de 2021 et c’est surtout le meilleur 1er semestre en plus de 20 ans pour le CAC 40. L’indice n’avait pas connu une telle performance semestrielle depuis 1998. Cela peut s’expliquer par la réouverture des économies et le déploiement massif

des campagnes de vaccination à travers le monde.

MAIS UNE POSSIBLE STAGFLATION

La tendance sur les taux d’intérêt dans les pays développés reste à la hausse à horizon moyen long terme, principalement en Europe. De son côté, l’inflation mesurée devrait baisser graduellement et mécaniquement mais l’inflation structurelle quant à elle sera probablement plus élevée

que lors du cycle précédent. Les taux réels négatifs poussent les investisseurs à acheter des actifs risqués de plus en plus chers et les actifs financiers retrouvent des sommets. Les perspectives d’inflation long terme restent stables malgré tout, et laissent entrevoir à terme un scénario de stagflation. Celui-ci peut paraître très prématuré car des forces importantes militent encore pour une croissance soutenue jusqu’à mi-2022.

ET UN NOUVEL ÉQUILIBRE À TROUVER

Toutes les bonnes choses ont une fin, et c’est aussi le cas des aides des banques centrales envers l’économie. La FED (banque centrale américaine) continue de préparer les marchés à

une diminution progressive de ses mesures de soutien à l’économie en ce dernier trimestre de l’année. Quelques indices seront déterminants et guideront sa stratégie et son rythme de réduction : les chiffres de l’emploi et la validation du plan de relance “infrastructures”. De même, en Europe, les opérateurs commencent à anticiper la question du rythme de réduction du soutien monétaire de la Banque Centrale Européenne, et donc des achats d’actifs.

Le tourisme et son potentiel impact positif sur l’économie est quant à lui toujours questionné : entre l’arrêt progressif des mesures de soutien, la progression du variant Delta et les restrictions de déplacements des touristes (britanniques en particulier), la reprise de l’activité touristique en Europe risque d’être freinée ■



INVESTISSEMENT

MAYLIS DUBOURG
INGÉNIERIE PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE

LES PLAFONDS DE L’ÉPARGNE RETRAITE

Le Plan d’Epargne Retraite (PER) permet à toute personne souhaitant épargner en vue de sa retraite de déduire les cotisations versées de ses revenus imposables dans une certaine limite : les plafonds d’épargne retraite.

COMMENT SONT CALCULÉS LES PLAFONDS D’ÉPARGNE RETRAITE ?

Ils sont calculés automatiquement chaque année et sont propres à chaque membre d’un foyer fiscal. En principe, les plafonds sont proportionnels aux revenus d’activité imposables déclarés l’année précédente, à hauteur de 10 %, dans la limite de 8 Plafonds Annuels de la Sécurité Sociale⁽¹⁾ (PASS). Un salarié déclarant 56 000 € de salaires nets en 2020 aura un plafond disponible de 5 600 €, déductible au titre de l’épargne retraite en 2021.

Quid des personnes n’exerçant pas d’activité professionnelle ?

Elles bénéficient elles aussi d’un plafond disponible pour épargner en vue de leur retraite correspondant à 10 % du PASS de l’année précédente. Cela concernera par exemple les mineurs ou les retraités.

Plafonds spécifiques

Un régime incitatif a été mis en place pour les travailleurs non-salariés en raison de leur statut : ils disposent du même plafond égal à 10 % de leurs bénéfices de l’année, en complément duquel ils peuvent épargner un plafond qui leur est spécifique, égal à 15 % de la différence entre leur bénéfice et le PASS.

COMMENT SONT-ILS CONSOMMÉS ?

Les règles sont favorables : les plafonds restent disponibles pendant 3 ans. Ils seront reportés s’ils ne sont pas utilisés. Le versement sur un PER s’imputera d’abord sur le plafond de l’année puis sur les plafonds les plus anciens.

Par ailleurs, les couples mariés ou pacsés disposent d’une prérogative de mutualisation⁽²⁾ de leurs plafonds non utilisés.

QUELLE ÉCONOMIE D’IMPÔT ?

La déduction des versements sur le PER dans la limite des plafonds disponibles générera une économie d’impôt sur le revenu proportionnelle à la tranche marginale d’imposition. Ainsi, un versement de 5 600 € procurera un gain de 1 680 € à l’impôt sur le revenu pour toute personne taxée à 30 %. Pour connaître le montant de vos plafonds, il faudra se reporter en fin d’avis d’imposition sur le revenu, ou le cas échéant, en demander la communication à l’administration fiscale via le portail impôts.gouv.fr ■



¹ PASS 2021 : 41 136 €

² À condition d’en faire la demande sur leur déclaration de revenus.

LES FONDS

Les unités de compte ci-dessous présentent un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances actuelles ou futures.

SEXTANT BOND PICKING

Lancé en mars 2017, Sextant Bond Picking est un fonds de sélection d’obligations internationales qui suit une approche flexible pour bénéficier de toutes les opportunités offertes sur l’ensemble des marchés obligataires internationaux. Les gérants visent à sélectionner des titres qui offrent un rendement attractif pour un risque fondamental maîtrisé et un risque de taux limité.

Univers d’investissement non contraint : L’équipe de gestion sélectionne des émetteurs aux valorisations attrayantes sur l’ensemble des marchés obligataires. L’univers d’investissement est donc très large, il porte à la fois sur les segments à haut rendement, Investment Grade ainsi que sur le non-noté. Il peut s’agir de dettes senior ou subordonnées, d’obligations d’Etat ou d’emprunts privés, mais aussi des obligations convertibles, et ce à l’échelle internationale. L’équipe de gestion bénéficie d’une large latitude dans l’investissement. En contrepartie, le processus fait preuve d’une grande sélectivité fondamentale dans la construction du portefeuille. Sont ciblés les émetteurs et les obli-

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES - A

Le fonds Pluvalca Sustainable Opportunities cherche à investir dans les sociétés qui contribuent à inventer un modèle de développement durable et à rendre possible de nouveaux modes de production et de consommation. Le fonds décline la problématique du développement durable à deux grandes thématiques : les facilitateurs de croissance décarbonée et les facilitateurs de mutations sociétales.

Répondre aux besoins d’une population croissante sans compromettre ceux des générations futures suppose des gains de productivité massifs et de l’innovation. À titre d’illustration, pour réussir à décarboner l’économie de l’Union Européenne, le besoin d’investissements est estimé à 10 trillions d’euros. Les sociétés moyennes européennes constituent un vivier idéal en opportunités d’innovation, étant donné que l’Europe a été précurseur dans la démarche, d’une part, et que ces sociétés ont souvent été créées autour d’une solution d’autre part. L’expertise des gérants consiste à aller chercher des sociétés hors de sentiers battus, à les découvrir lorsqu’elles sont encore petites ou n’ont pas

TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR

Anciennement Tocqueville Ulysse, Tocqueville Small Cap Euro ISR est le fonds historique de Tocqueville Finance. Ce fonds sait parfaitement s’adapter aux contraintes des marchés et puiser dans le meilleur des gestions de Tocqueville Finance impliquant un long travail de réflexion et d’analyse. Tocqueville Small Cap Euro ISR a connu une actualité très riche au mois de mai 2021 puisqu’il a obtenu le label ISR⁽⁵⁾, changé de nom, rebaptisé Small Cap Euro ISR pour marquer davantage son empreinte petites valeurs, et changé d’indice, désormais le MSCI EMU Small Cap NR.

Maniant un stock-picking habile, Tocqueville Small Cap Euro ISR choisit, en fonction de ses convictions, les plus forts potentiels selon la période, sans céder ni aux modes ni aux pressions d’actualité. Les gérants cherchent à saisir les mêmes opportunités en fonction du cycle économique et de marché. Le portefeuille comprend donc à la fois des sociétés leaders sur leur marché, qui se caractérisent par une croissance pérenne et par une faible volatilité de leurs résultats, des sociétés en restructuration, des valeurs cycliques de qualité et, enfin, des valeurs « sécurisantes », qui présentent des taux de croissance plus

CODE ISIN

FR0013202132

ÉCHELLE DE RISQUE

3/7

Amiral Gestion
ENTREPRENEURS INVESTIS

gations qui présentent une qualité de risque fondamental démontrable et qui offrent un niveau de rémunération adapté, tout en limitant la sensibilité du portefeuille aux taux d’intérêt.

Flexibilité et réactivité : Le fonds se caractérise par sa flexibilité d’allocation, il a ainsi la faculté d’adapter son taux d’exposition aux obligations aux conditions d’investissement identifiées sur les différents sous-marchés obligataires. Le fonds peut investir entre 0 et 100 % en obligations et en produits monétaires (billets de trésorerie à court terme et dépôts bancaires) ■

PERFORMANCES NETTES ⁽¹⁾ AU 31/12/2020				
	2020	2019	2018	2017
SEXTANT BOND PICKING	+4,64 %	+3,61 %	+0,77 %	+1,17 % ⁽²⁾

¹ Performances nettes de frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d’investissement et hors fiscalité et prélèvements sociaux

² Du 31 mars au 29 décembre

CODE ISIN

FR0013383825

ÉCHELLE DE RISQUE

5/7

ARREVEL
FINANCIÈRE

été rattachées à la thématique. Par ailleurs, les équipes de gestion ont la conviction d’une tendance structurelle. Les sociétés qui apportent une solution au défi du développement durable bénéficieront de décennies de croissance et il ne s’agit pas d’un effet de mode mais de la reconnaissance par le marché de ce changement profond et durable. Enfin, le fonds est labellisé ISR, puisqu’une société peut difficilement prétendre être vecteur de transition vers le développement durable si elle n’est pas elle-même exemplaire dans son empreinte ■

PERFORMANCES NETTES ⁽³⁾ AU 31/12/2020 ⁽⁴⁾				
	2020	2019	2018	2017
PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES - A	+22,94 %	NA	NA	NA

³ Performances nettes des frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d’investissement et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

⁴ Le fonds a été lancé le 27 déc. 2018 pour la part B ; la part retail référencée dans les contrats Vie Plus a été lancé le 3 janvier 2019.

CODE ISIN

FR0010546903 (PART C)

ÉCHELLE DE RISQUE

6/7

Tocqueville
FINANCE

modérés mais qui sont en contrepartie moins risquées et qui offrent un rendement appréciable dans le contexte de taux actuel. Depuis mi-mars 2020, Tocqueville Small Cap Euro ISR s’est progressivement renforcé sur les segments les plus cycliques de la cote, les biens et services industriels notamment, dans le but de capter la reprise d’activité post confinement. Le positionnement du fonds semble bien adapté au contexte actuel, un portefeuille agnostique en termes de style, équilibré, et concentré en nombre de valeurs afin de marquer et surtout de profiter, de nos plus fortes convictions ■

PERFORMANCES NETTES ⁽⁶⁾ AU 31/12/2020				
	2020	2019	2018	2017
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR	+10,59 %	+21,37 %	-18,34 %	+13,09 %

⁵ La méthodologie utilisée en matière d’ISR est disponible sur site internet de Tocqueville Finance (www.tocquevillefinance.fr)

⁶ Performances nettes des frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d’investissement et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

Source : Europperformance, performances calculées dividendes nets réinvestis. Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

LES UNITÉS DE COMPTE PRÉSENTENT UN RISQUE DE Perte EN CAPITAL. ELLES SONT SOUMISES AUX FLUCTUATIONS DES MARCHÉS FINANCIERS À LA HAUSSE COMME À LA BAISSSE. LEURS PERFORMANCES PASSÉES, PRÉSENTÉES DANS CE DOCUMENT, NE PRÉJUGENT PAS DE LEURS PERFORMANCES FUTURES. AVANT DE SÉLECTIONNER UN SUPPORT D’INVESTISSEMENT, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE LIRE SON DOCUMENT D’INFORMATIONS CLÉS DE L’INVESTISSEUR (DICI), DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION CONSIDÉRÉE. LA LISTE COMPLÈTE DES UNITÉS DE COMPTE RÉFÉRENCÉES DANS LES CONTRATS CONÇUS PAR SURAVENIR EST DISPONIBLE DANS LES CONDITIONS CONTRACTUELLES.